CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)

-LOT UNIQUE –

REALISATION DU SALON DESTINATION MARNE 2024

La procédure de passation utilisée est : procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Le présent cahier comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

CONTEXTE

Le salon « Destination Marne » organisé par l'Agence de Développement Touristique (ADT) de la Marne a déjà connu onze éditions. La fréquentation de la dernière édition en mars 2022 (conjointe avec le salon de l'Habitat et du Développement Durable) s'est élevée à 9800 visiteurs.

Ce salon a pour vocation de valoriser la Marne touristique auprès du grand public marnais et régional.

Le salon Destination Marne permet aux professionnels du tourisme du département de promouvoir leurs prestations et leur territoire.

L'ADT de la Marne souhaite reconduire cette action de promotion au premier trimestre 2024, idéalement en Mars, dans le département.

L'ADT souhaite confier l'organisation de la 12ème édition du salon « Destination Marne » à un organisme disposant d'un savoir-faire reconnu.

CONTENU DE LA PRESTATION

En respectant les prestations demandées ainsi que les contraintes techniques détaillées ci-après (page 3 à 5), le prestataire veillera à proposer une organisation technique cohérente pour le Salon Destination Marne 2024.

En Amont du salon :

- Date et lieu d'exposition
- Prestations en matériel
- Prestations en personnel
- Prestations en services
- Prestations en communication

Pendant le salon :

- Prestations en matériel
- Prestations en personnel
- Prestations en services
- Chiffres de fréquentation journalière
-

Après le salon :

- Organisation d'une réunion de débrief
- Fréquentation totale
- Retombées presse

OBJECTIFS

- Ce salon doit donner envie au public de découvrir les atouts touristiques de notre département
- Faire découvrir les richesses touristiques du département de la Marne en allant à la rencontre des professionnels du tourisme
- Renforcer la fierté des habitants vis-à-vis de leur territoire.
- Valoriser l'attractivité globale de la Marne.
- Ce salon doit renforcer les liens entre l'ADT, les prestataires touristiques de la Marne et les habitants
- Ce salon doit se situer dans la Marne.
- Ce salon doit être éco-responsable

CIBLES

- Ce salon s'adresse en priorité aux habitants de la Marne et des départements limitrophes.
- Familles, Seniors, couples

CONTENU DE LA MISSION

L'ADT souhaite présenter l'offre touristique du département de la Marne à un public de visiteurs en un seul lieu et dans un seul espace, lors du salon « Destination Marne ».

L'ADT recherche un prestataire qui sera force de proposition dans la conception et l'organisation de cette manifestation à thème. L'établissement d'une stratégie média en adéquation est requis et indispensable.

Le prestataire présentera à l'ADT une proposition chiffrée contenant les éléments suivants :
- Une date et un lieu d'exposition : La date du salon et son environnement concurrentiel comme notamment les autres manifestations prévues aux mêmes dates et dans les 15 jours précédents et les 15 jours suivants dans le département ou en grande proximité
- La mise à disposition d'espaces
- Des prestations en matériel avant et pendant (ex : Matériel pour la réalisation d'un stand, mobilier d'exposition)
- Des prestations en personnel avant et pendant (ex : soutien logistique et technique)
- Des prestations en services avant et pendant (ex : conseil sur le plan média, actions de communication)
- Un commissariat du salon
- La gestion technique des exposants (envoi du dossier technique, commandes mobiliers, attestations et assurances)
- La gestion de la billetterie
- Les honoraires du prestataire
- Un retro-planning de réalisation de la mission, avec temps de brief, réunions intermédiaires, rendu final

Les critères de jugement des propositions sont :

1- La qualité et la conformité de la proposition aux besoins de l'ADT exprimé dans le CCTP : 40 %
2- La créativité, notamment sur la dimension durable de l'évènement : 30 %
3- Le coût total avec le tarif des différentes prestations : 20 %
4- La qualité des références : 10 %

PRESTATIONS DEMANDÉES :

1/ Conseil – réflexion – expertise :

L'ADT Marne souhaite travailler à l'élaboration d'un évènement éco-responsable. Pour cela le prestataire devra répondre à ce cahier des charges en incluant les leviers d'actions possibles pour réduire l'empreinte carbone de l'évènement. Elle pourra sur la norme iso 20121 et sur les critères listés ci-dessous et des exemples d'application (liste non-exhaustive).

1 – Gestion du mobilier et des décors
2- Gestion des déchets : Mettre en place un système de tri sélectif pour encourager le recyclage
3 – Transport : Encourager les visiteurs à utiliser des modes de transports durables, tels que le covoiturage, les transports en commun ou le vélo. Offrir des incitations, comme

des parkings réservés aux covoitureurs, des réductions sur les billets…
4 – Energie et éclairage : Privilégier l'éclairage LED à faible consommation d'énergie, gestion de l'eau, gestion du chauffage…
5 – Sensibilisation et éducation des visiteurs : avoir un lieu dédié dans le salon pour sensibiliser le public en direct aux enjeux de l'éco-responsablité
6 – Compensation carbone : Envisager de compenser les émissions de carbone générées par l'évènement en investissant dans des projets de réduction des émissions en local ou en plantant des arbres.

- Le prestataire proposera une date pour le salon « destination Marne » au premier trimestre 2024, de préférence en mars, en tenant compte des vacances scolaires de cette période.

- Le prestataire pourra proposer l'organisation du salon Destination Marne en concomitance avec un autre évènement dans le même lieu en justifiant la pertinence de cette proposition, notamment en terme de cohérence de clientèle et de négociation de support de communication.

- Le prestataire sera chargé de faire des propositions d'un plan médias qui optimisera la qualité de l'événement en s'appuyant sur différents supports de presse écrite locale et régionale, radios locales et régionales, TV locale et régionale, Webzine, affichages publics, réseaux sociaux…

2/ Missions techniques :

- Prendre en charge la partie technique nécessaire à l'organisation du salon (envoi des dossiers techniques, location de matériel, montage et démontage des stands, moquette, gardiennage, sécurité, éclairage, nettoyage des stands, signalisation extérieure et intérieure).

- Prendre en charge la négociation des partenariats médias et l'achat d'espaces après accord de l'ADT. Les contenus des annonces devront être validés par l'ADT avant diffusion.

CONTRAINTES TECHNIQUES :

1/ Environnement :
- Mise à disposition de l'ADT de la Marne d'un hall ayant pour caractéristiques :

- Une superficie de minimum 4000 m^2
- Respectant les normes de sécurité en vigueur (issues de secours par ex)
- 1 entrée dédiée au salon
- Un sol moquetté dans tout le hall (allées et stands) avec couleurs différentes. L'ADT étant sensible aux respects des valeurs environnementales et de développement durable, d'autres propositions peuvent être faites afin d'éviter au maximum des matériaux à usages uniques
- 1 ou 2 espaces de restauration dont le(s) prestataires seront choisis par l'ADT
- 1 ou plusieurs arrivées d'eau au sol pour le(s) stand(s) de restauration
- Sanitaires

- Sonorisation et matériel audiovisuel indépendant des autres évènements
- Un espace d'environ 150m2 pour le stand de l'ADT, au centre du salon
- WIFI dans tout le Hall
- Une signalétique spécifique intérieure (flèches au sol entre les différents salons par exemple)
- Une signalétique spécifique extérieure

- Mise à disposition de l'ADT d'une salle annexe de 100 m2 minimum au sein du lieu accueillant le salon avec :

- Réfrigérateurs grande capacité
- Tables
- Chaises
- Sonorisation et matériel audiovisuel
- WIFI

2/ Stands :

- Mise à disposition de matériels permettant la création de 130 à 150 cellules de stand de 9m² (certains stands peuvent faire18m², 27 m², 36 m², 54 m² voire 100 m² et plus)

- Cloisons
- Structure métallique
- Enseignes avec nom du prestataire et numéro de stand (minimum 40*30cm)
- Arrivée électrique (minimum 2000 w et jusqu'à 12 000 w)
- Rampes de 3 spots par cellule de 9m²

A noter : L'ADT de la Marne fixe un montant de stands (montant établi selon la superficie des stands) et encaisse le règlement des prestataires exposants.

- Mise à disposition d'un catalogue de matériel sélectionné par l'ADT à proposer en location pour les exposants :

- Tabourets hauts
- Banques d'accueil
- Tables
- Chaises
- Réfrigérateurs
- Canapés, fauteuils
- Plantes, etc….

3/ Assurances :

Proposer à chaque exposant une assurance multirisque.

4/ Communication :

L'objectif du plan de communication est de donner un maximum de visibilité à cet événement pour attirer, faire connaître et accroitre le nombre de visiteurs franchissant les portes de notre salon Ce plan de communication devra être établi pour un montant minimum de 15 000€ TTC et défini en accord avec la responsable communication/marketing de l'ADT Marne.

Cette stratégie doit mettre en place des outils et supports de communication nous

permettant de balayer largement le territoire marnais et sur les départements limitrophes de la Marne, aussi bien citadin que rural (affiche 4*3m, insertions presse et magazines locales et régionales, réseaux sociaux, campagnes web, bannières).

5/ Organisation technique :

Proposer à l'ADT :

- Organisation de la sécurité du site (notamment le gardiennage du salon durant la nuit, les autorisations contrôles pompiers)
- Une permanence de technicien pendant la durée du salon
- Organisation du nettoyage des allées le matin avant l'ouverture du salon
- Mise à disposition de poubelles dans les allées du salon
- Mise à disposition d'un tri sélectif pour récupérer les programmes et plan du salon
- Organisation et gestion de la billetterie
- Mise à disposition d'hôtesses d'accueil à l'entrée du salon et/ou de vestiaire
- Organisation de la sécurité du salon (présence pompier, sécurité, personnel aux entrées, fouilles des sacs).
- Organisation de l'ouverture de licences de débit de boissons pour les exposants auprès des douanes
- Un commissariat central ouvert aux exposants durant tout le salon permettant :

- De centraliser l'information donnée aux exposants
- De finaliser les dossiers (facturation, mise à disposition des badges exposants, etc.)
- De répondre à toute demande d'exposants (problèmes électriques, problèmes d'agencement de stand, informations techniques, etc.)

6/ Organisation technique préparatoire :

Organiser la gestion des relations avec les exposants :

- Conception et envoi des dossiers techniques
- Gestion des services aux exposants
- Gestion des exposants au commissariat du salon
- L'édition du plan général du salon en vue d'impression grand format affiché sur le salon
- La mise à disposition d'un plan du hall permettant à l'ADT de modifier ou de répartir les exposants et les stands.

7/ Inauguration :

Gérer l'inauguration :

- Prévoir le lieu de réception (qui peut être le même que la salle annexe réservée à l'ADT, le hall du salon…)
- Sonorisation pour les discours

8/ Fourniture de bilans technique et financier de l'opération :

- Organisation d'une réunion de débriefing
- Chiffres de fréquentation du salon à fournir quotidiennement et en fin de salon.

BUDGET :

Le budget total de la prestation ne pourra dépasser **100.000 € TTC**

CALENDRIER D'EXECUTION :

Les propositions – un dossier méthodologique - devront être envoyées sous format papier ou numérique avant le **29 Septembre 2023 à 17h00** à l'adresse suivante :

Version Papier :
Agence de Développement Touristique de la Marne
13 bis rue Carnot – CS 50074
51006 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Version numérique :
s.toselli@tourisme-en-champagne.com

MODE DE REGLEMENT :

Le règlement se fera par chèque bancaire ou virement. Le délai de règlement des factures est de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

PROPRIETE DES DOCUMENTS ET RENDU DES ELEMENTS :

Chacun des participants à la consultation s'engage à la plus grande confidentialité quant aux données confiées.
L'ADT de la Marne est propriétaire de l'ensemble des éléments de création et de conception qui auront permis la réalisation des outils/supports de communication.
L'ADT de la Marne peut librement utiliser l'ensemble des éléments fournis. Le titulaire du marché ne pourra faire aucun usage commercial des documents sans l'accord préalable de l'ADT de la Marne.